Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2019
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 16
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 17

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean Luc BECQUET
M. Pierre BOLZE
M. Jean-François CHAMPION,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD BRUNAUD
M. Pierre BROUANT,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE,

Ont donné pouvoir :

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,

Absents-excusés :

Mme Claude CORON,
Mme Sandrine ARRAULT,
M. Jean CHEVASSUT
M. Stéphane DAHLEN,

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE

DELIBERATION N° BU/19/068

STRUCTURES ET PRESTATIONS PETITE ENFANCE ET ENFANCE : CALENDRIER 2020 :

M. Jean-Paul ROY, rapporteur, rappelle que depuis plusieurs années, sont regroupés au sein d'une Direction commune, les prestations périscolaires et extrasolaires Enfance, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) et des activités sportives ID Sportives et ID Vacances.

Dans ce cadre, il est nécessaire de programmer - pour la prochaine année civile (2020) - les différentes prestations proposées, et de définir les sites qui seront ouverts aux usagers.

Il précise que, en s'appuyant sur une connaissance des besoins des familles, il apparait cohérent et indispensable de proposer un calendrier mettant en avant une réelle continuité du service rendu au public, en intégrant aussi des logiques de moyens et de proximité pour une couverture efficiente du territoire communautaire.

Cette planification permettra :

- une anticipation pour la réalisation des Plans de Travail Annualisés (PTA) des agents,
- une programmation plus aisée des périodes de travaux pour les Communes ou la Communauté d'Agglomération,
- une préparation des différents accueils pour les équipes pédagogiques.

Elle permettra également pour les familles, par une information globale et transmise plus en amont, une plus grande visibilité permettant une anticipation sur les périodes d'inscriptions auprès de l' « Espace Famille » dématérialisé ou des guichets d'inscriptions.

M. Jean-Paul ROY précise que, comme les années précédentes, une communication sera aussi faite auprès des secrétariats de mairies (périodes d'ouvertures, fonctionnement, ...).

Il informe que les modalités de fonctionnement et les périodes d'ouverture-fermeture, désormais programmées en roulement, sont ici présentées en annexes (une pour les sites extrascolaires vacances ; une pour les accueils du mercredi ; une pour les EAJE Petite Enfance et pour les REPAM).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de fonctionnement et les périodes d'ouverture-fermeture, telles que détaillées en annexe,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
Le Directeur Général des Services

BEAUNE COTE ET SUD COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Jean-François PONS

Envoyé en préfecture le 27/11/2019
Reçu en préfecture le 27/11/2019
Affiché le
ID : 021-200006682-20191107-BU_19_068-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.télérecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Annexe N°1
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
et Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles

Rapport au Bureau Communautaire du 07 novembre 2019 :
« Structures et prestations Petite-Enfance et Enfance : Calendrier 2020 »

Dates de fermeture des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour l'année 2020 :

Multi accueil BEAUNE Blanches Fleurs :

- ✓ Le vendredi 22 mai (Ascension)
- ✓ Du 27 juillet au 14 août
- ✓ Le vendredi 28 août (journée pédagogique)
- ✓ Du 28 au 31 décembre

Multi accueil BEAUNE Saint Jacques :

- Le vendredi 22 mai (Ascension)
- Du 03 au 21 août
- Le lundi 31 août (journée pédagogique)
- Du 26 au 30 octobre

Multi accueil BEAUNE La Cabotte :

- ✓ Le vendredi 10 juillet (journée pédagogique)
- ✓ Du 13 au 31 juillet
- ✓ Du 28 au 31 décembre

Multi accueil CHAGNY :

- Le vendredi 22 mai (Ascension)
- Du 27 juillet au 14 août
- Le vendredi 21 août (journée pédagogique)
- Du 28 au 31 décembre

Micro crèche NOLAY :

- ✓ Le vendredi 22 mai (Ascension)
- ✓ Du 03 au 21 août
- ✓ Le lundi 24 août (journée pédagogique)
- ✓ Du 28 au 31 décembre

Organisation des Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) :

Une continuité de service est assurée entre les 3 Relais et les 4 sites répartis sur le territoire.

Une fermeture au public est programmée pour une semaine au mois d'août 2020 ; le cas échéant, une bascule téléphonique sera mise en place vers le secrétariat de la Direction Enfance.

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Direction Enfance
Coordination Périscolaire-Extrascolaire

LES OUVERTURES DES MERCREDIS 2020

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Annexe N°2		2019-2020						2020-2021			
Accueils Collectifs de Mineurs		Période 3		Période 4		Période 5		Période 1		Période 2	
Enfance / Mercredis 2020		5 jours		4 jours		5 jours		5 jours		5 jours	
		06-10/07/2020		13-17/07/2020		27-31/07/2020		03-07/08/2020		10-14/08/2020	
		MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM
SECTEUR NORD	BEAUNE Blanches-Fleurs	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	LADOIX-SERRIGNY	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24
	VIGNOLES	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24
SECTEUR EST	BEAUNE Echaliers	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
	MONTAGNY-lès-BEAUNE	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24

30/10/2019

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Annexe N°2
Accueils Collectifs de Mineurs
Enfance / Mercredis 2020

		2019-2020						2020-2021			
		Période 3		Période 4		Période 5		Période 1		Période 2	
		5 jours		4 jours		5 jours		5 jours		5 jours	
		06-10/07/2020		13-17/07/2020		27-31/07/2020		03-07/08/2020		10-14/08/2020	
		MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM
SECTEUR SUD	CHAGNY Marey	8	24	8	24	8	24	8	24	8	24
	MEURSAULT	8	12	8	12	8	12	8	12	8	12
SECTEUR OUEST	BEAUNE Peupliers	16	12	16	12	16	12	16	12	16	12
	AUBIGNY-la-RONCE	8	12	8	12	8	12	8	12	8	12
		136	180	136	180	136	180	136	180	136	180

30/10/2019

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com
Direction Enfance
Coordination Périscolaire-Extrascolaire

LES OUVERTURES DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES 2020

Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Annexe N°3
Accueils Collectifs de Mineurs
Enfance / Vacances 2020

		HIVER				PRINTEMPS				JUILLET							
		S9		S10		S17		S18		S28		S29		S30		S31	
		5 jours		5 jours		5 jours		4 jours		5 jours		4 jours		5 jours		5 jours	
		24-28/02/2020		02-06/03/2020		20-24/04/2020		27-30/04/2020		06-10/07/2020		13-17/07/2020		20-24/07/2020		27-31/07/2020	
		MAT	ELEM	MAT	ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM
SECTEUR NORD	BEAUNE Blanches-Fleurs	24	24	24	24					24	36	24	36	24	36	24	36
	LADOIX-SERRIGNY					16	24	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24
	VIGNOLES	16	24	16	24	24	24	24	24	24	24	24	24				
SECTEUR EST	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE					8	12	8	12								
	BEAUNE Echaliers	16	36	16	36	16	36	16	36	24	36	24	36	24	36	24	36
	BLIGNY-lès-BEAUNE					16	12	16	12	16	24	16	24	16	24	16	24
	MONTAGNY-lès-BEAUNE	8	12	8	12					8	12	8	12	8	12	8	12
SECTEUR SUD	CHAGNY Bellevue					16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0
	CHAGNY Marey	8	36	8	36	8	36	8	36	16	60	16	60	16	60	16	60
	MEURSAULT	16	24	16	24					16	24	16	24	16	24	16	24
SECTEUR OUEST	BEAUNE Bretonnière**	24	0	24	0	24	0	24	0	24	0	24	0	24	0	24	0
	MELOISEY					8	12	8	12	8	12	8	12	8	12	8	12
	AUBIGNY-la-RONCE									8	12	8	12	8	12	8	12
	NOLAY	16	12	16	12												
	BAUBIGNY-Evelle*					8	48	8	48	16	84	16	84	16	84	16	84
		128	168	128	168	144	204	144	204	216	348	216	348	192	324	192	324

		AOÛT								AUTOMNE				FIN D'ANNEE			
		S32		S33		S34		S35		S43		S44		S52		S53	
		5 jours		5 jours		5 jours		5 jours		5 jours		5 jours		4 jours		4 jours	
		03-07/08/2020		10-14/08/2020		17-21/08/2020		24-28/08/2020		19-23/10/2020		26-30/10/2020		21-24/12/2020		28-31/12/2020	
		ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	ALSH / MAT	EVELLE / ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM
SECTEUR NORD	BEAUNE Blanches-Fleurs									24	36	24	36				
	LADOIX-SERRIGNY	16	24	16	24	16	24	16	24					16	24	16	24
	VIGNOLES					24	24	24	24	24	24	24	24				
SECTEUR EST	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	8	12	8	12	8	12	8	12								
	BEAUNE Echaliers	24	36	24	36	24	36	24	36	16	24	16	24	16	36	16	36
	BLIGNY-lès-BEAUNE					16	24	16	24					8	24	8	24
	MONTAGNY-lès-BEAUNE									8	12	8	12				
SECTEUR SUD	CHAGNY Bellevue	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0				
	CHAGNY Marey	16	36	16	36	16	36	16	36	8	36	8	36	16	24	16	24
	MEURSAULT	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24	16	24
SECTEUR OUEST	BEAUNE Bretonnière**	16	0	16	0	16	0	16	0	24	0	24	0	16	0	16	0
	MELOISEY																
	AUBIGNY-la-RONCE									8	12	8	12				
	NOLAY													8	12	8	12
	BAUBIGNY-Evelle*	16	60	16	60	16	60	16	60								
		128	192	128	192	168	240	168	240	144	168	144	168	96	144	96	144

Structure fermée au public

Site ouvert le matin et le soir - Accueil et Navette vers d'autres sites

* Accueil d'enfants "Elémentaie" 5 ans et +

** Accueil d'enfants "Maternelle" de 3 ans à 6 ans exclusivement

30/10/2019